



Nouvelle participation de l'UIHJ à un séminaire du Conseil de l'Europe en Russie

Les 15 et 16 décembre 2005, le Conseil de l'Europe a organisé un séminaire à Moscou sur la formation des huissiers de justice à l'Académie de droit de la Fédération de Russie avec l'assistance d'experts dont un membre du Comité de l'UIHJ.

Un séminaire en deux temps

Quelques semaines après le séminaire de Kaluga (voir notre article dans ce magazine), le Conseil de l'Europe, sous la férule d'Alexey Kojemiakov, chef du Service de droit privé à la Direction générale I (affaires juridiques) du Conseil de l'Europe, a participé à un important séminaire sur la formation des huissiers de justice en Russie au siège de l'Académie de droit de la Fédération de Russie (ADFR) à Moscou. A l'instar des précédents, ce séminaire entre dans le cadre du programme joint entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe pour la Fédération de Russie. Trois experts internationaux ont été sollicités par le Conseil de l'Europe : Mathieu Chardon, huissier de justice, membre du Comité de l'UIHJ, dont c'était la sixième mission en Russie depuis 2000 pour le Conseil de l'Europe, Elisabeth Donovan, Barrister à Dublin (Irlande) et Frank Walterson, conseiller senior au ministère des Finances de Suède.

Ce séminaire s'est déroulé en deux temps. La première journée a consisté en un ensemble de présentations magistrales suivies de débats dans l'un des vastes amphithéâtres de l'ADFR à Moscou, devant une centaine de participants, composée d'huissiers de justice chefs de service des différentes régions de la Fédération de Russie, de magistrats et professeurs d'université. Dans son allocution d'introduction du séminaire, Alexey Kojemiakov, a insisté sur l'importance de la formation pour les huissiers de justice comme garante d'une exécution des décisions de justice efficace et équitable. Il a rappelé

à cet égard la recommandation Rec(2003)17 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres adoptée le 9 septembre 2003.

Recommandation 17, déontologie et formation

Igor Zvacharovsky, recteur de l'ADFR, était particulièrement heureux d'accueillir au sein de son académie les huissiers de justice dont il a rappelé qu'elle était en charge de la formation. Elisabeth Donovan a présenté en détail la recommandation 17 du Conseil de l'Europe et a insisté en particulier sur le point IV.8, lequel dispose que les agents d'exécution devraient suivre une formation initiale et continue conformément à des buts et des objectifs clairement définis et structurés. Frank Walterson a poursuivi en évoquant les principes et les standards concernant l'attitude des huissiers de justice dans le cadre de l'exécution des décisions de justice.

Mathieu Chardon a ensuite présenté les principes, l'organisation et les méthodes de formation pour les huissiers de justice et leur personnel. Il a en particulier présenté l'Ecole nationale de procédure française, reconnue sur le plan international dans le domaine de la formation des employés d'huissiers de justice et des candidats huissiers de justice et des nombreux cursus qu'elle offre à ses étudiants. Une table ronde s'est ensuite tenue où de nombreuses questions très pertinentes ont été posées sur la profession d'huissier de justice à caractère libéral en



Les intervenants/the Panel : Marina Shtatina, Alexey Kojemiakov, Elisabeth Donovan, Fedor Filippov, Igor Zvacharovsky, Frank Walterson, Mathieu Chardon



Alexey Kojemiakov



Mathieu Chardon

Le public – The audience





Europe et en particulier en France et dans les pays du Benelux, témoignant du grand intérêt de nos confrères russes pour un statut adopté par toujours plus de pays européens.

Le séminaire s'est poursuivi par une très intéressante intervention de Mme Marina Shtatina, chef de département à la Direction de la justice, sur les éléments psychologiques de management relatifs aux activités des huissiers de justice en chef. La journée s'est achevée après une nouvelle table ronde sur les méthodes de formation pour la profession.

Le développement de la formation pour les huissiers de justice russes

La seconde journée s'est déroulée en comité plus restreint. Une vingtaine de participants, dont les experts du Conseil de l'Europe et M. Kojemiakov, se sont retrouvés au siège de l'ADFR pour débattre des divers problèmes rencontrés par les chefs huissiers des différentes régions de la Fédération de Russie. L'ADFR s'occupe de la formation des huissiers de justice depuis 1998, date à laquelle le Service de l'exécution a été séparé des tribunaux. Le service des huissiers de justice dans la Fédération de Russie agit dans deux domaines d'activités : l'exécution des décisions de justice et titres en forme exécutoire, et le maintien de l'ordre dans les tribunaux, y compris amener physiquement les justiciables à comparaître devant le juge. Actuellement, les formations se déroulent sur une période deux semaines, mais il apparaît que cela n'est pas suffisant. M. Alexander Gerasimov, chef du Département du service de l'exécution, est chargé de l'élaboration des programmes de formation et souhaiterait mettre en place des programmes d'une durée beaucoup plus longue, ce qui n'est pas possible pour le moment pour des raisons d'organisation et d'ordre budgétaire. Quelques centres de formation régionaux existent cependant mais, pour tenir compte de la taille gigantesque du pays, il faudrait en mettre en place dans chaque région, ce qui demande du temps et nécessite un financement important. Mais, dans chaque région, des séminaires de formation ont déjà été mis en place. Rappelons qu'il y a actuellement environ 45 000 huissiers pour l'ensemble de la Fédération de Russie et qu'il est prévu de doubler ce chiffre ! De nouvelles formations sont à l'étude et M. Gerasimov a engagé une discussion avec les experts du Conseil de l'Europe à ce sujet. Il a indiqué qu'il n'était pas possible d'effectuer des stages de formation de deux années, comme



Elisabeth Donovan

c'est le cas notamment en France, mais que trois ou quatre semaines étaient souhaitables de façon réaliste. M. Gerasimov a également annoncé que l'obtention préalable d'un diplôme universitaire allait devenir obligatoire.

Un rapprochement avec l'École nationale de procédure de France

Devant l'enthousiasme général pour la formation et l'implication de l'ADFR, Mathieu Chardon a suggéré un rapprochement entre l'ADFR et l'École nationale de procédure française. M. Zvecharovsky s'est déclaré très intéressé par cette proposition et a souhaité organiser une rencontre à Paris avec les responsables de l'ENP au printemps 2006.

A l'issue de ces deux journées passionnantes, M. Kojemiakov s'est déclaré très satisfait de l'issue des débats. Il a indiqué que l'ADFR était un lieu de rencontre idéal pour échanger les idées et que l'expérience européenne pouvait être utile à la Fédération de Russie. M. Kojemiakov a remercié l'ensemble des participants ainsi que M. Fedor Filippov, directeur de l'ADFR, qui avait parfaitement assuré l'organisation de ce séminaire... qui en appelle déjà d'autres !

Les 35 ans de l'Académie de droit de la Fédération de Russie

L'année 2005 voyait le 35^e anniversaire de l'ADFR. Cette académie est le successeur depuis 1991 de l'Institut unifié avancé pour les agents juridiques, formé en 1970. Aujourd'hui, l'ADFR est le centre de formation et une institution pour le ministère de



Elena Chefranova, vice-recteur de l'Académie de droit de la Fédération de Russie, Vice-rector of the Russian Legal Academy

la Justice de la Fédération de Russie. L'Académie comprend 141 professeurs. L'ADFR comprend une faculté de droit, une unité préparant aux études doctorales, un centre de formation continue ainsi qu'une école d'initiation au droit. Trois bâtiments se trouvent à Moscou, totalisant 15 000 m², un campus et des chambres d'étudiant. Environ 2000 étudiants suivent la formation de l'ADFR chaque année à Moscou. Sur l'ensemble du territoire, l'académie enseigne à environ 15 000 étudiants. L'ADFR édite deux revues, un magazine à caractère scientifique et une revue plus pratique, Justice, fondée en 2005. Les étudiants qui sortent de l'ADFR n'ont en principe aucune difficulté à trouver un travail au sein d'une juridiction, dans la police ou d'autres administrations.

Interview de M. Igor Zvecharovsky, recteur de l'Académie de droit de la Fédération de Russie

M. Zvecharovsky, vous êtes le recteur de l'ADFR. Quel a été votre cursus et quand avez-vous été nommé à cette haute fonction ?

J'ai achevé mes études universitaires en 1984 à la Faculté de droit d'Irkoutsk. Pendant un temps, j'ai travaillé dans un bureau de procureur. De 1984 à 1987, j'ai parallèlement suivi un cycle à l'université de Leningrad au département du droit pénal. Puis, jusqu'en 1996, j'ai enseigné en qualité de professeur et chef de département à l'université d'Irkoutsk, puis de chef de chair. Jusqu'en 2001, j'ai été nommé recteur de l'Institut juridique des



procureurs généraux. De 2001 à 2004, j'ai été nommé vice-recteur puis 1er vice-recteur de l'ADFR. Je suis devenu recteur depuis septembre 2004. Ma spécialité est le droit pénal et la criminologie.

Quelle est l'importance de la législation internationale pour l'ADFR par rapport à la législation concernant les huissiers de justice ?

Un article de la Constitution dispose que la législation internationale et le droit international des contrats sont directement applicables dans la législation interne. Cela est fondamental pour la législation russe et les règles s'appliquent pleinement.

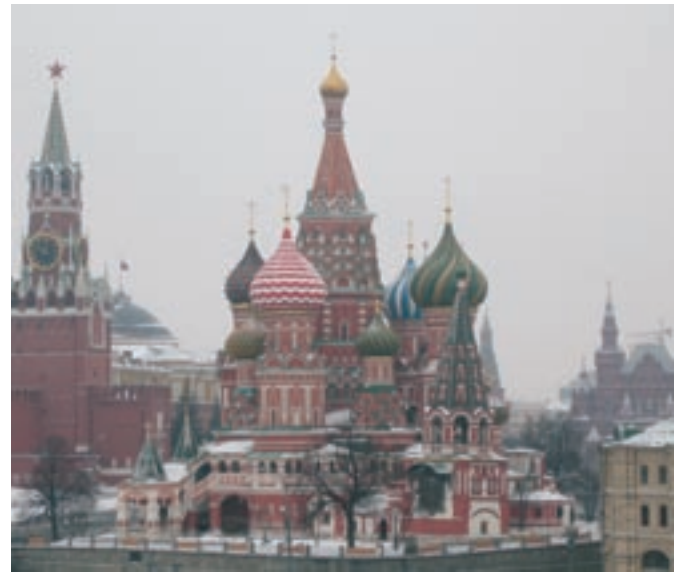
Avez-vous des contacts avec d'autres pays en matière d'échange et de coopération ?

Nous avons des accords de coopération avec l'université de Toulouse (France). Nos contacts sont excellents. Des groupes d'étudiants sont allés à Toulouse et y ont obtenu un diplôme universitaire. Nous avons d'autres contacts, à Londres et à Salzbourg, mais ils sont plus professionnels. Nous également en relation avec des universités en Finlande, en Allemagne, en Autriche, au Canada et en Pologne. Il s'agit de nouveaux contacts.

Pensez-vous que l'ADFR puisse participer, au travers la formation, à l'harmonisation de la profession d'huissier de justice en Europe et dans le reste du monde ?

Il n'y a aucun doute sur ce point. Nous avons de nombreux points de divergence. Hier, Mathieu Chardon nous a indiqué qu'en France, il y a 3 200 huissiers de justice pour une population de 60 millions d'habitants. En Russie, il y a 45 000 huissiers de justice pour une population de seulement 146 millions d'habitants. Cela voudrait dire, a priori, que notre système n'est pas efficace et coûte très cher. Mais nous ne pouvons pas faire ce type de comparaison. Nos motivations sont différentes. Nos situations sont différentes. Nos objectifs sont différents et parfois nos mesures sont différentes. Les huissiers de justice ici sont des fonctionnaires, organisés au sein d'un service fédéral. Mais nous avons également la volonté de faire partie des normes légales internationales. Nous espérons pour cela que nos contacts internationaux seront très utiles.

Pendant la table ronde/During the round table



La Cathédrale Saint-Basile et le Kremlin

St-Basil's Cathedra land the Kremlin

New participation of the UIHJ in a seminar of the Council of Europe in Russia

On December 15 and 16, 2005, the Council of Europe organized a seminar in Moscow on the training of the Judicial Officers to the Academy of right of the Russian Federation with the assistance of experts of which a member of the Committee of the UIHJ.

A seminar in two times

A few weeks after the seminar of Kaluga (see our article in this magazine), the Council of Europe, under the cane of Alexey Kojemiakov, Head of the private law Department at the Directorate-General I (Legal Affairs) of the Council of Europe, took part in an important seminar on the training of Judicial Officers in Russia at the headquarters of the Russian Legal Academy (RLA) in Moscow. Like the precedents, this seminar enters within the framework of the joint program between the European Commission and the Council of Europe for the Russian Federation. Three international experts were solicited by the Council of Europe: Mathieu Chardon, Judicial Officer, member of the Committee of the UIHJ, of which it was the sixth mission in Russia since 2000 for the Council of Europe, Elisabeth Donovan, Barrister in Dublin (Ireland) and Frank Walterson, senior adviser at the ministry of Finances of Sweden.

This seminar proceeded in two times. The first day consisted of a whole of masterly presentations followed by debates in one of the vast amphitheatres of the RLA in Moscow, in front of a hundred participants, composed of Judicial Officers heads of department of the various areas of the Russian Federation, magistrates and professors of university. In his speech of introduction to the seminar, Alexey Kojemiakov, insisted on the importance of the training of the



Judicial Officers as a guarantee of a fair and effective enforcement of court decisions. He recalled in this respect the recommendation Rec(2003) 17 of the Committee of the Ministers of the Council of Europe to the Member States adopted on September 9, 2003.

Recommendation 17, ethics and training

Igor Zvacharovsky, rector of the RLA, was particularly happy to welcome within his academy the Judicial Officers of which he recalled it was in charge of the training.

Elisabeth Donovan presented in detail Recommendation 17 of the Council of Europe and insisted in particular on the point IV.8, which lays out that the enforcement agents should follow an initial and continuous training in accordance with goals and objectives clearly defined and structured.

Frank Walterson continued by evoking the principles and the standards relating to the attitude of the Judicial Officers within the framework of the enforcement of court decisions.

Mathieu Chardon then presented the principles, the organization and the methods of training for the Judicial Officers and their personnel. He in particular presented the French National School of Procedure, recognized on the international level in the area of training of the employees of Judicial Officers and the candidates Judicial Officers and the many courses which it offers to its students.

A round table was then held, where many very relevant questions were put about the occupation of liberal Judicial Officers in Europe and in particular in France and in the Benelux countries, testifying to the great interest of our Russian colleagues for a statute adopted by always more European countries.

The seminar continued with a very interesting intervention of Mrs Marina Shtatina, head of department at the Management of justice, on the psychological elements of management relating to the activities of the Head Judicial Officers. The day was completed after a new round table on the methods of training for the profession.

The development of training for the Russian Judicial Officers

The second day proceeded in a more restricted committee. A score of participants, amongst whom the experts of the Council of Europe and Mr. Kojemiakov, found themselves with the head office of the RLA to discuss various problems encountered by the chiefs Judicial Officers of the various areas of the Russian Federation. The RLA deals with the training of Judicial Officers since 1998, date on which the Enforcement Department was separated from the courts. The Department of Judicial Officers in the Russian Federation acts in two spheres of activities: enforcement of court decisions and enforceable titles, and the maintenance of law and order in the courts, including leading physically the citizens to appear before the judge. Currently, the trainings proceed over one period of two weeks, but it appears that that is not sufficient. Mr. Alexander



Les intervenants/the Panel



Igor Zvacharovsky, rector de l'Académie de droit de la Fédération de Russie/rector of the Russian Legal Academy

Frank Walterson





Gerasimov, chief of the Department of the Enforcement Department, is in charge of the development of the training schemes and would wish to set up a longer duration for the programs, which is not possible for the moment for reasons of organization and a budgetary nature. Some regional training centres exist however but, to take account of the gigantic size of the country, it would be necessary to set up some in each area, which takes time and requires an important financing. But, in each area, training seminars are already set up. Let us recall that there are currently approximately 45 000 Judicial Officers for the whole of the Russian Federation and that it is envisaged to double this figure! New training courses are being studied and Mr. Gerasimov started a discussion with the Council of Europe experts on this subject. He indicated that it was not possible to carry out training courses on two years, as it is the case in particular in France, but that three or four weeks were desirable in a realistic way. Mr. Gerasimov also announced that preliminary university diploma was going to become obligatory.



Marina Shtatina, chef de département à la Direction de la justice/Head of Department at the Direction of Justice



Le public – The audience

A bringing together with the French National School of procedure

In front of the general enthusiasm for the training and the implication of the RLA, Mathieu Chardon suggested a bringing together between the RLA and the French National School of procedure. Mr. Zvecharovsky said he was very interested by this proposal and wished to organize a meeting in Paris with the persons in charge for the French school in spring 2006.

After these two enthralling days, Mr. Kojemiakov declared himself very satisfied with the outcomes of the debates. He indicated that the RLA was an ideal place of meeting to exchange the ideas and that the European experience could be useful for the Russian Federation. Mr. Kojemiakov thanked all the participants and specially Mr. Fedor Filippov, director of the RLA, who had perfectly ensured the organization of this seminar... which already calls for others!

35 years of the Russian Legal Academy

The year 2005 saw the 35th birthday of the RLA. This academy is the successor since 1991 of the Advanced Unified Institute for Legal Agents, created in 1970. Today, the RLA is the training Centre and an institution for the ministry for the Justice of the Russian Federation. The Academy includes 141 professors. The RLA includes a Law Faculty, a unit preparing to doctoral studies, a centre of continuous training as well as a school of initiation to the Law. Three buildings are in Moscow, adding up 15 000 m², a campus and accommodation for students. Approximately 2000 students follow the training of the RLA each year in Moscow. On the whole of the territory, the academy teaches to approximately

15 000 students. The RLA publishes two reviews, a scientific magazine and a more practical review, Justice, founded in 2005. The students who leave the ADFR do not have in theory any difficulty in finding work within a jurisdiction, in the police force or other administrations.

Interview of Mr. Igor Zvecharovsky, rector of the Russian Legal Academy

Mr. Zvecharovsky, you are the rector of the RLA. What was your course and when you were appointed at this high position?

I completed my higher education in 1984 at the Law Faculty of Irkutsk. During a time, I worked at a prosecutor's office. From 1984 to 1987, in parallel to this, I followed a course at the University of Leningrad at the department of criminal law. Then, until 1996, I taught as a professor and head of department at the University of Irkutsk, then as a head of Chair. Until 2001, I was appointed rector of the legal Institute of the General Attorneys. From 2001 to 2004, I was appointed vice-rector then 1st vice-rector of the RLA. I became rector since September 2004. My speciality is criminal law and criminology.

Which is the importance of the international legislation for the RLA compared to the legislation concerning Judicial Officers?

An article of the Constitution lays out that the international legislation and the international law of the contracts are directly applicable in the national legislation. That is fundamental for the Russian legislation and the rules apply fully.



Do you have contacts with other countries in the field of exchange co-operation?

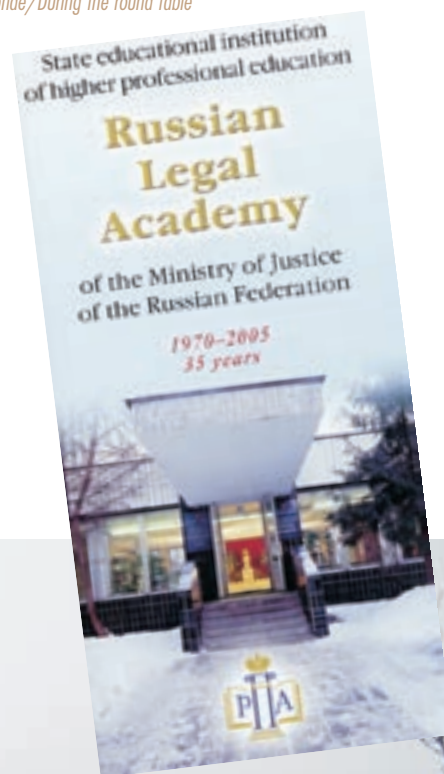
We have cooperation agreements with the University of Toulouse (France). Our contacts are excellent. Groups of students went to Toulouse and obtained a university diploma there. We have other contacts, in London and Salzburg, but they are more professional. We also are in relation with universities in Finland, in Germany, in Austria, in Canada and in Poland. These are new contacts.

Do you think that the RLA can take part, through training, in the harmonization of the profession of Judicial Officer in Europe and in the rest of the world?

There is no doubt about this point. We have many points of divergence. Yesterday, Mathieu Chardon indicated to us that in France, there are 3 200 Judicial Officers for a population of 60 million inhabitants. In Russia, there are 45 000 Judicial Officers for a population of only 146 million inhabitants. That would mean, on first thoughts, that our system is not effective and is very expensive. But we cannot make this type of comparison. Our motivations are different. Our situations are different. Our objectives are different and sometimes our measurements are different. Judicial Officers here are civil servants, organized within a federal service. But we also have the will to belong to the international legal standards. We hope for that that our international contacts will be very useful.



Pendant la table ronde/During the round table



Les murs du Kremlin/The Kremlin walls

